

Évaluation du système de gestion du bien Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau à Reims

Mars 2023



**Mickaël COLIN**

Directeur

Robin LUZIER

Chef de projet, département d'ingénierie patrimoniale i-pat

Gilles ABAD-FAJON

Chargé d'études, département d'ingénierie patrimoniale i-pat

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du Bien « Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau à Reims », GRAHAL Conseil s'est vu confié une mission d'évaluation du système de gestion actuel, préalable à la rédaction du plan de gestion en tant que tel.

Le présent document constitue une « photographie » du système de gestion actuel. Il devra permettre, dans un premier temps, de faire le bilan du système et des actions déjà en place, puis, dans un second temps, de dégager les principaux enjeux du plan de gestion à venir au regard des exigences de l'UNESCO en matière de gestion, mais aussi des enjeux du territoire et de son développement.

Il résulte du travail mené en collaboration avec le groupe de suivi et du comité de pilotage, des entretiens menés avec les différents acteurs liés au Bien et de la synthèse de la documentation fournie.

SOMMAIRE

I - Présentation du Bien et de ses attributs	5
II - Évaluation du système de gestion	10
1. Gouvernance	11
2. Connaissance	15
3. Conservation, protection et réhabilitation	21
4. Valorisation et tourisme	30
5. Coopération internationale	39

I - **Présentation du Bien et de ses attributs**

Le Bien « Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau à Reims » a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1991.

1. Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle

L'UNESCO, au travers de ses Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial (version datée de 2019) définit ainsi la Valeur Universelle Exceptionnelle : « La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. » (extrait du paragraphe 49).

Brève synthèse

Situés en région Grand Est, dans le département de la Marne, la cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Remi de Reims sont étroitement liés à l'histoire de la monarchie française, et donc plus généralement à l'histoire de la France.

La cathédrale Notre-Dame est un chef-d'œuvre de l'art gothique : elle témoigne de la maîtrise remarquable des nouvelles techniques architecturales atteinte dans le courant du XIII^e siècle, et réalise un mariage harmonieux entre architecture et décor sculpté. La perfection de l'architecture et du groupe de sculptures de la cathédrale est si grande qu'elle a influencé un grand nombre d'édifices plus tardifs, notamment en Allemagne. Plus qu'un simple décor, les sculptures de la cathédrale de Reims font partie intégrante de la composition architecturale de l'édifice. Représentant tout à la fois les traditions de l'Île-de-France et les arts mineurs de la région de Champagne, ces sculptures possèdent à la fois un caractère monumental et une grâce inspirée par l'art des orfèvres qui travaillaient l'argent ou l'or. Les figures souriantes de la façade occidentale, la magnificence de la composition du Couronnement de la Vierge (au-dessus du portail central), ou la noblesse empreinte de gravité d'autres figures comme celle d'Élisabeth dans

la scène figurant la Visitation ont acquis une célébrité universelle. L'harmonie équilibrée originelle a été préservée autant que la richesse de l'ornementation, des sculptures et des vitraux, manifeste évident des vingt-cinq sacres royaux qui s'y sont déroulés.

Le palais du Tau, autrefois résidence de l'archevêque, jouxtant la cathédrale, garde la mémoire de la cérémonie du sacre. Le roi, exerçant son droit de gîte, priait dans la chapelle palatine, dormait au palais et festoyait après le sacre dans la salle du banquet. La belle chapelle palatine du XIII^e siècle et la salle de banquet du XV^e siècle sont demeurées intactes. Le palais du Tau conserve à l'extérieur une belle ordonnance du XVII^e siècle et abrite à présent le musée de l'œuvre et du trésor de la cathédrale, dont les collections comptent des pièces d'exception liées aux sacres des rois de France.

L'ancienne abbaye royale bénédictine Saint-Remi, fondée dès le VIII^e siècle, présente une majestueuse architecture du XVIII^e siècle avec une salle capitulaire encore parée de sculptures exemplaires de la période romane.

L'abbatiale, église de pèlerinage élevée autour du tombeau de Saint Remi, propose une lecture magistrale de l'architecture médiévale : elle était le plus grand édifice roman du nord de la France avant d'être transformée avec une sobriété spectaculaire à l'époque gothique. Elle est intimement impliquée dans le rituel des sacres : les cérémonies commençaient et s'achevaient à l'abbaye, conservatoire de la Sainte ampoule contenant le chrême remontant au baptême de Clovis par l'évêque Remi, utilisé pour le sacre des rois. L'abbaye est à présent le musée historique et patrimonial du passé de Reims et sa région.

2. Critères d'inscription

Le Bien est inscrit au titre de trois critères :

(i) Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain

Par l'exceptionnel maniement des nouvelles techniques architecturales du XIII^e siècle et l'harmonieux mariage de la décoration sculptée avec les éléments architecturaux, la cathédrale Notre-Dame de Reims est un des chefs-d'œuvre de l'art gothique.

(ii) Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages

La perfection de l'architecture et de la sculpture de ces monuments firent que de nombreux édifices plus tardifs en furent influencés en Europe.

(vi) Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle

Autant la cathédrale et le palais archiépiscopal que l'ancienne abbaye Saint-Remi sont directement liés à l'histoire de la royauté française et, par là-même, à l'histoire de la France. Ces lieux impliqués dans la cérémonie du sacre royal rappellent l'équilibre entre autorité publique et fonction sacrée qui a fait de la royauté française un modèle politique dans toute l'Europe.

3. Intégrité et authenticité du Bien

Intégrité

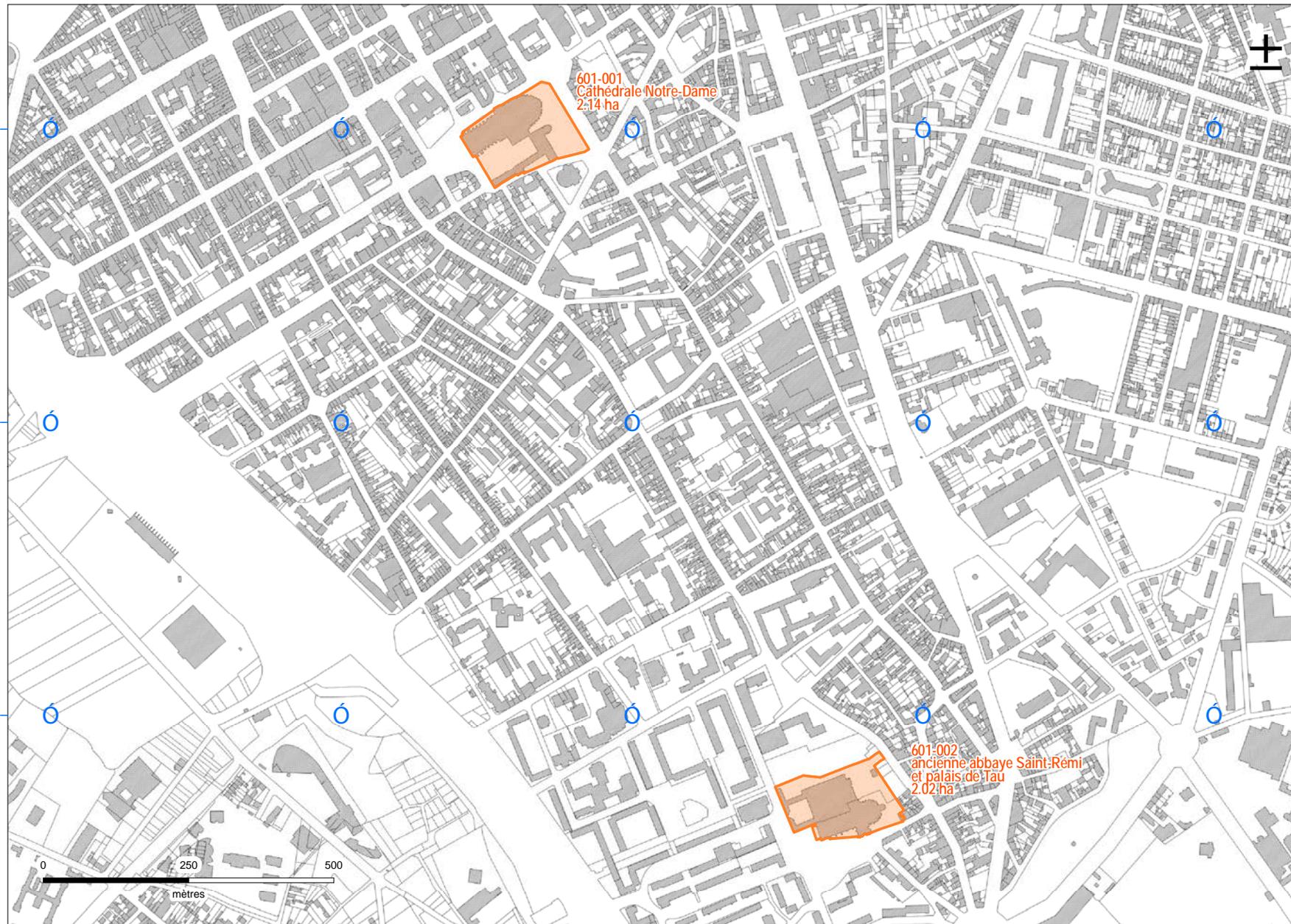
La cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Remi de Reims constituent les lieux du sacre dans leur entier. Même si certaines parties de ces édifices, gravement endommagées pendant la Première guerre mondiale, ont subi d'importantes restaurations, la géographie comme le rituel du sacre peuvent y être évoqués ou représentés. La sculpture et la vitrerie de la cathédrale témoignent encore de ces fastes. Ces bâtiments s'inscrivent dans le tissu urbain de la grande enceinte médiévale du XIII^e siècle, au sein duquel on distingue les traces de la trame viaire antique. L'alternance d'immeubles reconstruits après-guerre dans un esprit éclectique, d'immeubles contemporains et d'immeubles anciens restaurés caractérise les abords de ces monuments.

Authenticité

L'histoire de la cathédrale Notre-Dame de Reims comporte huit siècles d'innovations techniques ou artistiques, depuis le XIII^e siècle jusqu'à sa restauration après la Première guerre mondiale, qui l'a dotée d'une remarquable charpente en béton armé. Si la cathédrale de Reims a malheureusement perdu une partie de sa décoration vitrée d'origine, elle abrite encore certaines œuvres les plus remarquables du vitrail gothique. Pour la préservation de ce patrimoine, l'État mène une double politique de restauration des vitraux et de soutien à la création. Ainsi, certaines de ces verrières médiévales ont retrouvé leur splendeur d'antan tandis que, dans le même temps, des artistes de renom, comme Marc Chagall, ont exercé leur art dans la cathédrale.

Le premier palais épiscopal, connu sous le nom de palais du Tau, jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses ; il a été presque entièrement reconstruit au cours du XVII^e siècle. En brisant la Sainte ampoule, la Révolution française a interrompu la tradition des sacres, qui fut reprise une dernière fois pour le sacre de Charles X, en 1825. Les restaurations successives jusqu'à aujourd'hui ont permis la mise en œuvre d'innovations technologiques respectueuses de l'authenticité des édifices.

601 - Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais de Tau, Reims : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1991



4. Périmètres

Les périmètres du Bien présentés lors de son inscription en 1991 (voir carte précédente) englobent les édifices, ainsi que leurs jardins et parvis qui composent la parcelle.

Aucune zone tampon n'avait été mise en place à l'époque et aucune zone tampon n'a été mise en place de façon rétrospective.

Le projet porté par l'État-partie et la Ville de Reims est actuellement de mettre en place une future zone tampon sur le tracé du Site patrimonial remarquable du centre-ville (approuvé le 28/05/2020) et d'une partie du Site patrimonial remarquable de Saint-Nicaise (approuvé le 14/11/2016). Cette zone tampon devra être travaillée et justifiée dans les années à venir pour être ensuite proposée par l'État-partie.

5. Caractérisation

Fondamentaux patrimoniaux

Il ressort de cette synthèse que la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien repose sur deux grands fondamentaux patrimoniaux :

- L'excellence et la diffusion de l'architecture des édifices (principalement de la cathédrale Notre-Dame),
- Le rôle des édifices dans l'histoire du sacre royal en France et dans les traditions qui y sont liées.

Attributs

Les attributs sont le support - ce qui témoigne et manifeste - de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

Dans le cas présent, les attributs majeurs sont relativement évidents : les édifices en tant que tels et leur parcelle. C'est ce qui a été retenu lors de son inscription en 1991 (voir carte précédente) : les édifices, ainsi que leurs jardins et parvis qui composent la parcelle.

D'autres éléments ne font pas partie du Bien et ne sont pas les supports de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, mais l'accompagnent :

- les parvis et places au-devant des deux édifices du culte, qui participent de leur monumentalisation, constituent des lieux majeurs de découverte des biens et accompagnent la tradition du sacre royal,
- la voie des sacres (l'axe rue du Grand-Cerf, rue Gambetta et rue Chanzy, allant de l'ensemble Cathédrale-Palais du tau et l'abbatiale Saint-Remi) est l'axe de découverte du Bien et participe à la tradition du sacre royal.

II - Évaluation du système de gestion

10

1. Gouvernance du Bien

CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Propriétaire/maître d'ouvrage

Etat

L'architecte des Bâtiments de France est conservateur de l'édifice, chargé de son entretien

Affectataire

La cathédrale est affectée au culte catholique, qui en a l'usage exclusif pour les besoins du culte (paroisse Notre-Dame - Saint-Jacques).

Gestion touristique & mise en valeur

« Gestion consensuelle » entre l'État (DRAC, CMN), le clergé et la collectivité territoriale (ville de Reims, labellisée Ville d'art et d'histoire, et Office de Tourisme du Grand Reims).

Associations liées à la valorisation

« Société des amis de la Cathédrale Notre-Dame »
Association « Reims, ville des Sacres »
« Randonneurs et Pèlerins 51 »

Maître-d'œuvre désigné

Architecte en Chef des Monuments historiques

PALAIS DU TAU

Propriétaire/maître d'ouvrage

Etat

Affectataire

L'édifice est Monument National depuis 1907 et géré par le Centre des Monuments Nationaux (CMN) depuis 2000.

Gestion touristique & mise en valeur

Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Associations liées à la valorisation

Association des « Amis du Palais du Tau »
Association « Reims, ville des Sacres »

Maître-d'œuvre désigné

Architecte en Chef des Monuments historiques

ABBATIALE SAINT-REMI

Propriétaire/maître d'ouvrage

Ville de Reims

Hôpital Universitaire de Reims

Service des musées de la municipalité (locataire par baux emphytéotiques)

Affectataire

La basilique est affectée au culte catholique, qui en a l'usage exclusif pour les besoins du culte (paroisse Saint-Remi - Saint-Maurice - Saint-Laurent).

Gestion touristique & mise en valeur

Ville de Reims, labellisée Ville d'art et d'histoire
Office de Tourisme du Grand Reims.

Associations liées à la valorisation

Association « Renaissance Saint-Remi »
Association « Reims, ville des Sacres »

Plusieurs « communautés locales » peuvent également être identifiées : les commerçants, les touristes culturels ou religieux, les riverains, les paroissiens, les acteurs participant de l'enrichissement des connaissances (chercheurs), les associations locales diverses, les maîtres d'œuvres et artisans intervenant sur le Bien, les visiteurs locaux et touristes.

Système de gestion actuel

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'instance d'échanges et de gestion formalisée. La gestion globale du Bien repose sur les responsabilités de chaque acteur, la bonne entente, la transmission d'informations et les espaces de travail communs. L'entente est jugée comme excellente, quasi-quotidienne, avec une bonne fluidité de transmission de l'information et des décisions.

Les temps d'échanges restent néanmoins cantonnés à des sujets ponctuels. Une convention de partenariat a ainsi été signée en janvier 2021 entre l'Etat, le CMN et la ville de Reims pour définir les modalités de partenariat pour l'élaboration conjointe du plan de gestion du Bien.

L'absence d'une instance d'échanges et de gestion formalisée limite néanmoins la mise en place d'une stratégie, d'une politique et d'actions globales concertées. De même, les associations et communautés locales ne sont aujourd'hui pas intégrées aux échanges et processus décisionnaires.

membre du conseil d'administration de l'association.

- L'association Cathédrale Notre-Dame de Reims tient une boutique d'objets religieux au sein de l'édifice et prend en charge d'entretien quotidien et la surveillance du lieu. Elle collabore également avec l'ABF (conservateur de l'édifice) et le clergé (affectataire).

- l'association Randonneurs et pèlerins 51 est une association locale d'accueil et renseignement pour les pèlerins des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

- l'association Art et foi propose des visites/découvertes et des informations sur la cathédrale, avec une attention particulière mise sur la dimension spirituelle du lieu.

Palais du Tau

L'association des « Amis du Palais du Tau » milite pour « rendre à ce lieu sa véritable identité ». Il n'y a pas de collaboration avec le CMN.

Abbatiale Saint-Remi

L'association « Renaissance Saint-Remi » a été créée en 1971 pour la revitalisation du quartier Saint-Remi à travers des activités sociales, animations sportives et culturelles, etc. Elle a progressivement recentré ses activités sur la basilique Saint-Remi et mène aujourd'hui des actions de valorisation. Elle participe ponctuellement à des actions de collectes de fonds pour des restaurations.

Enfin, les présidents des associations « Les Amis de la Cathédrale de Reims » et « Renaissance de Saint-Remi » sont membres fondateurs de l'association « Reims Ville des Sacres ». L'association vise à faire la promotion de l'histoire des sacres à Reims et s'attache à revaloriser la Voie des sacres allant de l'abbatiale Saint-Remi à la cathédrale. L'association milite pour que l'histoire des sacres soit au cœur des politiques touristiques, culturelles et éducatives de la ville et des politiques de médiation-valorisation au sein du Palais du Tau et de la basilique Saint-Remi.

12



Rôle des associations

Différentes associations locales sont engagées depuis plusieurs années pour la valorisation des édifices qui composent le Bien.

Cathédrale Notre-Dame

- La Société des amis de la Cathédrale est engagée dans la valorisation et la restauration du mobilier de la cathédrale. Elle mène des collectes de fonds pour financer ces restaurations et des actions de médiation et de valorisation au sein de l'édifice. Elle collabore régulièrement avec l'ABF (conservateur de l'édifice) et le clergé (affectataire). Le recteur de la cathédrale est d'ailleurs

Le tissu associatif patrimonial est très important à Reims, notamment au sein du Bien. A l'heure actuelle, il n'existe pas de lieux d'échanges formels entre les associations et les acteurs du Bien concernés. Les relations sont exclusivement bilatérales et ponctuelles. Certaines actions sont même parfois menées de façon unilatérale.



Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Le Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a été inscrit au Patrimoine mondial en 2015. Le périmètre du Bien s'étend sur 1 101,72 ha (avec un périmètre aérien et un périmètre souterrain) et sa zone tampon sur 4 251,16 ha.

A Reims, le Bien comprend la colline Saint-Nicaise, au sud-est du Centre Ancien. La Basilique Saint-Remi se situe ainsi au sein de la zone tampon de ce Bien.

« La préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Coteaux, Maisons et Caves est partagée entre les élus politiques et les techniciens des collectivités, les équipes scientifiques de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, les services en région de l'État et de la filière vitivinicole Champagne. [...] Le portage et la mise en œuvre du plan de gestion sont assurés par les maîtrises d'ouvrage légitimement en capacité d'intervenir ».

La ville de Reims est ainsi maîtrise d'ouvrage du Bien sur son territoire communal et siège au comité exécutif du Bien, son organe décisionnaire.

La DRAC Grand Est constitue un service déconcentré de l'Etat, co-gestionnaire du Bien avec les collectivités. Elle siège également au sein du comité exécutif du Bien

Enfin, l'Agence d'urbanisme et de développement de Reims (AUDRR) est également membre de droit du comité exécutif.

Les biens « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et « Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau » s'inscrivent au sein de politiques locales et territoriales de protection, de gestion, d'aménagement, de valorisation et de mise en tourisme similaires et en partie portées par des maîtrises d'ouvrage communes. Il n'existe cependant aucune instance formelle de dialogue entre les acteurs des deux biens.

Par ailleurs, la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne s'est engagée dans un bilan des 10 premières années du plan de gestion du Bien, en vue de sa révision. La révision du plan de gestion du Bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » concomitante à la mise en place de celui du Bien « Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau à Reims » pourra être une occasion de travailler sur une collaboration et des échanges poussés entre les deux Biens.

Diagnostic général de la gouvernance du Bien

Si les échanges entre les différents acteurs du Bien sont aujourd'hui bons et efficaces pour assurer l'essentiel de leurs missions, ils reposent sur un certain volontarisme et ne se développent que sur des sujets ponctuels. Ces échanges sont d'ailleurs le plus souvent bilatéraux et il n'existe pas d'espaces d'échanges formalisés réunissant la totalité des acteurs du Bien.

Par ailleurs, les associations et communautés locales ne sont aujourd'hui pas intégrées aux échanges. De même, il n'existe pas d'échanges formalisés avec les acteurs du Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Enjeux liés à la gouvernance du Bien

- **Enjeu prioritaire** : Mettre en place des instances de gestion formalisées et efficaces, intégrant les différents acteurs en fonction de leurs compétences et responsabilités.

- **Enjeu secondaire n°1** : Mener une réflexion sur la participation, voire l'intégration des associations et communautés locales à certaines instances.

- **Enjeu secondaire n°2** : Développer des échanges plus poussés avec la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au niveau gouvernance.

2. Connaissance

a. Collecter, organiser et partager les données disponibles

La connaissance scientifique approfondie du Bien est essentielle à sa gestion efficiente. Plusieurs centres nationaux et locaux rassemblent les ressources documentaires et archivistiques essentielles à l'étude appliquée aux besoins de la gestion, particulièrement à la sauvegarde :

- Archives Nationales,
- Bibliothèque Nationale de France,
- Médiathèque du patrimoine et de la photographie,
- Archives départementales de la Marne,
- Archives municipales et communautaires de Reims,
- Bibliothèques/médiathèque de Reims,
- Bibliothèque Diocésaine Jean Gerson à Reims,
- Bibliothèque de la « Société des amis de la Cathédrale Notre-Dame » consacrée à l'histoire de Reims et à la cathédrale,
- Fonds local de l'Académie nationale de Reims, constitué par ses propres publications d'Annales et travaux, des dons, des acquisitions et des échanges entre sociétés savantes,
- La cité de l'architecture de Chaillot, à Paris, dispose d'un fond de moulages des statues de la cathédrale, réalisé au XIX^e siècle,
- Le fonds de documentation de l'hôtel de Sully accueille le fond de l'ancien palais archiépiscopal du Tau,
- Le fonds de la « Société des amis du Vieux Reims » est conservé à l'hôtel Le Vergeur.

Dans l'ensemble, la documentation liée au Bien est bien connue, localisée et partagée par les acteurs et experts du Bien. Elle est néanmoins assez éclatée et disparate. Un travail d'évaluation de l'état global de la connaissance et de synthèse apparaît nécessaire.

Il existe également un déficit de connaissance sur les travaux universitaires, peu

connus et mal localisés en dehors du cercle de la recherche.

Enfin, les connaissances sont avant-tout techniques et scientifiques, assez peu accessibles pour le grand public. Il n'existe pas de dynamique globale de recherche, synthèse et transmission de la connaissance liée au Bien vers le grand public.



Pérennisation des savoir-faire locaux

Des entreprises spécialisées dans la restauration et la réhabilitation du patrimoine sont régulièrement appelées pour la réalisation des travaux sur les édifices composant le Bien.

Si le code de la commande publique limite l'appel systématique aux mêmes artisans ou entreprises, les clauses environnementales de ces marchés encouragent la sélection d'entreprises locales.

La pérennisation des savoir-faire se fait au sein des entreprises, à travers un système d'apprentissage et de compagnonnage.



b. Enrichissement des collections liées au Bien

Cathédrale Notre-Dame

Le mobilier liturgique de la cathédrale Notre-Dame appartient à l'Etat (DRAC Grand Est). La gestion quotidienne de ces objets est assurée par le clergé affectataire. Un inventaire des objets a été réalisé en lien avec l'ABF et la commission d'art sacré.

Il n'existe pas de politique d'enrichissement des objets mobiliers.

Palais du Tau

Comme tous les monuments du CMN, le palais du Tau bénéficie de la politique volontariste de l'établissement pour conduire des acquisitions. Ces dernières sont souvent soutenues par le Ministère de la culture. Les acquisitions se font au gré des opportunités, avec pour objectif d'enrichir les collections sur la thématique des sacres, de l'histoire du lieu et de l'œuvre de la cathédrale. En mars 2015 par exemple, l'« huile sur toile d'après Henri Testelin : Louis XIV en costume de sacre, 1648 » a été acquise par le musée.

Elles peuvent aussi donner lieu à des appels à mécénat ou des dons. En octobre 2020 par exemple, une Bouteille à long col portant le sceau du sacre de Louis XV datée de 1722, a été acquise par l'entreprise Champagne Taittinger, qui a fait don de l'objet au CMN en vue de sa présentation au palais du Tau.

Musée Saint-Remi

Le musée Saint-Remi dispose d'un budget annuel d'acquisition de 2500 euros, qui peut évoluer en fonction du budget global du musée. Sa politique d'acquisition est aujourd'hui centrée sur les thématiques du musée, à savoir l'histoire de Reims et les collections Beaux-Arts liées à Reims. Actuellement, le musée souhaite enrichir les collections postérieures au XVI^e siècle.

Basilique Saint-Remi

La propriété du mobilier liturgique de la basilique Saint-Remi est partagée entre la ville de Reims et le clergé. La gestion quotidienne de ces objets est assurée par ce dernier. 219 objets sont protégés au titre des monuments historiques, dont 69 appartenant à la ville de Reims à Saint-Remi. Un état des lieux va être réalisé en 2023 sous la direction de la DRAC Grand Est et avec l'autorisation de la ville de Reims, en lien avec l'association Renaissance Saint-Remi,

Il n'existe pas de politique d'enrichissement des objets mobiliers de la basilique Saint-Remi.

Globalement, la politique d'enrichissement des collections liées au Bien est plutôt bonne, avec des objectifs clairs et des budgets réguliers, pouvant ponctuellement être augmentés.



c. Approfondissement de la connaissance scientifique

Fouilles archéologiques

Le service d'archéologie de la communauté urbaine du Grand Reims a été créé en septembre 2008 et agréé par le ministère de la culture en février 2009. Auparavant, le service d'archéologie était à la ville de Reims. En collaboration avec l'INRAP, plus d'une centaine de fouilles préventives ont été réalisées depuis 1977.

Des fouilles ont ainsi été menées dans les années 1990 sur le baptistère dit « de Clovis », pour reprendre l'étude des vestiges mis au jour entre 1920 et 1930 par l'architecte Henri Deneux, chargé de la reconstruction de la cathédrale après la Première Guerre mondiale. Les fouilles ont mis au jour la présence de vastes thermes antiques et ont permis de préciser les connaissances sur l'église primitive du V^e siècle, l'église carolingienne et la chronologie de l'édification de la cathédrale actuelle.

Des fouilles ont également été menées à proximité du chevet de l'abbatiale Saint-Remi. Elles ont porté sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Julien, dont une partie du chevet est encore conservée. Cette église fut construite au XI^e ou au XII^e siècle à l'emplacement présumé d'un oratoire paléochrétien. Les fouilles ont également mis au jour le premier cimetière attenant à l'église primitive Saint-Remi du V^e siècle.

Programme d'étude WHeRe-WHat-Reims

Le Bien a fait l'objet d'une étude post-doctorale menée dans le cadre du programme « WHeRe-WHat-Reims: World Heritage Research for application on territory » du Laboratoire de l'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC) de l'école nationale d'architecture de Nancy. Le programme vise à comprendre la démarche d'élaboration d'un plan de gestion UNESCO, en proposant de le questionner comme projet territorial et comme outil de gouvernance.

L'étude menée à Reims a été financée par la région Grand Est, la DRAC Grand Est, la ville de Reims et le LHAC, dans le cadre d'une convention de partenariat. Intitulé « Construire une dynamique territoriale autour d'un plan de gestion patrimoniale », cette étude post-doctorale menée par Véronique Zamant a abouti à la publication d'un rapport d'étude en 2021 et de plusieurs colloques.

Études sur la Cathédrale Notre-Dame

La cathédrale Notre-Dame a fait l'objet de nombreuses études, en France et à l'étranger. Le dernier grand colloque a été organisé en octobre 2011, dans le cadre du 8^e centenaire de sa construction, et a fait l'objet d'une publication en 2017.

Études sur l'ancienne abbatiale Saint-Remi (basilique et musée)

Un programme de recherche en histoire de l'art sur la basilique est actuellement mené par Cécile Coulangeon, au sein de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut catholique de Paris. Elle concerne principalement l'étude de l'édifice médiéval.

Deux programmes de recherches sont également menés par l'Université de Champagne-Ardenne sur l'archéologie du bâti des édifices actuels de l'abbaye et sur les matériaux de construction de la basilique

Bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »

Il n'existe aucune politique d'approfondissement de la connaissance scientifique commune avec le Bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Les liens historiques entretenus entre le Champagne et les Sacres pourraient constituer un axe de recherche futur.

Plusieurs programmes d'études spécifiques concernent le Bien. Il n'existe cependant pas de coordination ou d'échanges entre ces programmes, qui sont chacun menés de façon indépendante par des institutions différentes. Il apparaît que le principal manque dans la connaissance lié au Bien concerne la dimension architectonique des édifices, qui a peu fait l'objet d'études approfondies.

d. Diffusion des données auprès du Public

La connaissance liée au Bien, ainsi que les données et collections sont présentées au sein des espaces accessibles au public des quatre établissements qui composent le Bien : cathédrale Notre-Dame, Palais du Tau, musée Saint-Remi et basilique Saint-Remi.



Sites internet

Aucun site internet dédié au Bien UNESCO en tant que tel n'existe.

En revanche, les tours de la Cathédrale et le Palais du Tau font l'objet de sites internet dédiés, administrés par le CMN. Ils présentent les renseignements et conditions d'accès, les expositions temporaires en cours ou à venir, l'actualité des lieux ainsi que des explications historiques sur les lieux et le sacré.

La cathédrale, le musée Saint-Remi et l'abbatiale Saint-Remi sont quant à eux présentés sur des pages au sein des sites internet de la DRAC Grand Est, de la ville de Reims, du Grand Reims et de l'Office de Tourisme.

L'association des Amis de la cathédrale Notre-Dame dispose d'un site internet présentant l'association et ses missions, la cathédrale et son histoire, sa boutique, etc.

Académie nationale de Reims

L'académie nationale de Reims est une société savante dont le but originel est de « travailler au développement des sciences, arts et belles lettres et surtout de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays », avec un souci de l'histoire locale et de la préservation du patrimoine monumental.

Des universitaires engagés dans des travaux de recherche et de mise en valeur du patrimoine de Reims et sa région viennent diffuser leurs connaissances et travaux auprès du grand public au sein des colloques et conférences organisés par l'Académie.

L'Académie organise des séances mensuelles, décerne des prix et médailles pour des travaux remarquables et publie ses annales et travaux. Elle constitue ainsi un lieu de diffusion des connaissances au grand public et au public plus averti.

Institut universitaire du Temps Libre

Créé en 1976, l'Institut Universitaire du Temps Libre Champagne-Ardenne propose des enseignements sans condition d'âge et de diplôme, notamment sur l'histoire de l'art, la littérature, l'histoire et la géographie de Reims et sa région.

La diffusion de la connaissance liée au Bien en direction des publics n'est aujourd'hui pas menée de façon concertée et unique. Surtout, cette diffusion ne concerne pas le Bien en tant que tel, en tant que Bien UNESCO formant un ensemble.



Diagnostic général de la connaissance du Bien

Si la collecte des données disponibles, la recherche et l'enrichissement des connaissances et des collections liées au Bien sont bien menées depuis plusieurs années, il manque aujourd'hui un espace centralisant l'ensemble des connaissances et actions menées afin de favoriser leur partage. L'ensemble des connaissances et programmes de recherches n'est à l'heure actuelle pas forcément connu des acteurs du Bien et des communautés locales.

Enjeux liés à la connaissance du Bien

- **Enjeu prioritaire n°1** : Localiser et partager les connaissances liées au Bien avec chacun des acteurs.
- **Enjeu prioritaire n°2** : Enrichir la connaissance du Bien à travers des programmes de recherches

- **Enjeu secondaire n°1** : Partager et diffuser la connaissance liée au Bien avec les publics.

3. Conservation, protection et réhabilitation

a. Mesures de protections patrimoniales visant le Bien

Cathédrale Notre-Dame

- Cathédrale Notre-Dame classée Monument historique le 31/12/1862,
- Ancienne salle du Trésor et restes du cloître classés le 01/12/1920.

Palais du Tau

- Chapelle de l'archevêché classée le 12/07/1886,
- Archevêché classé le 20/12/1907.

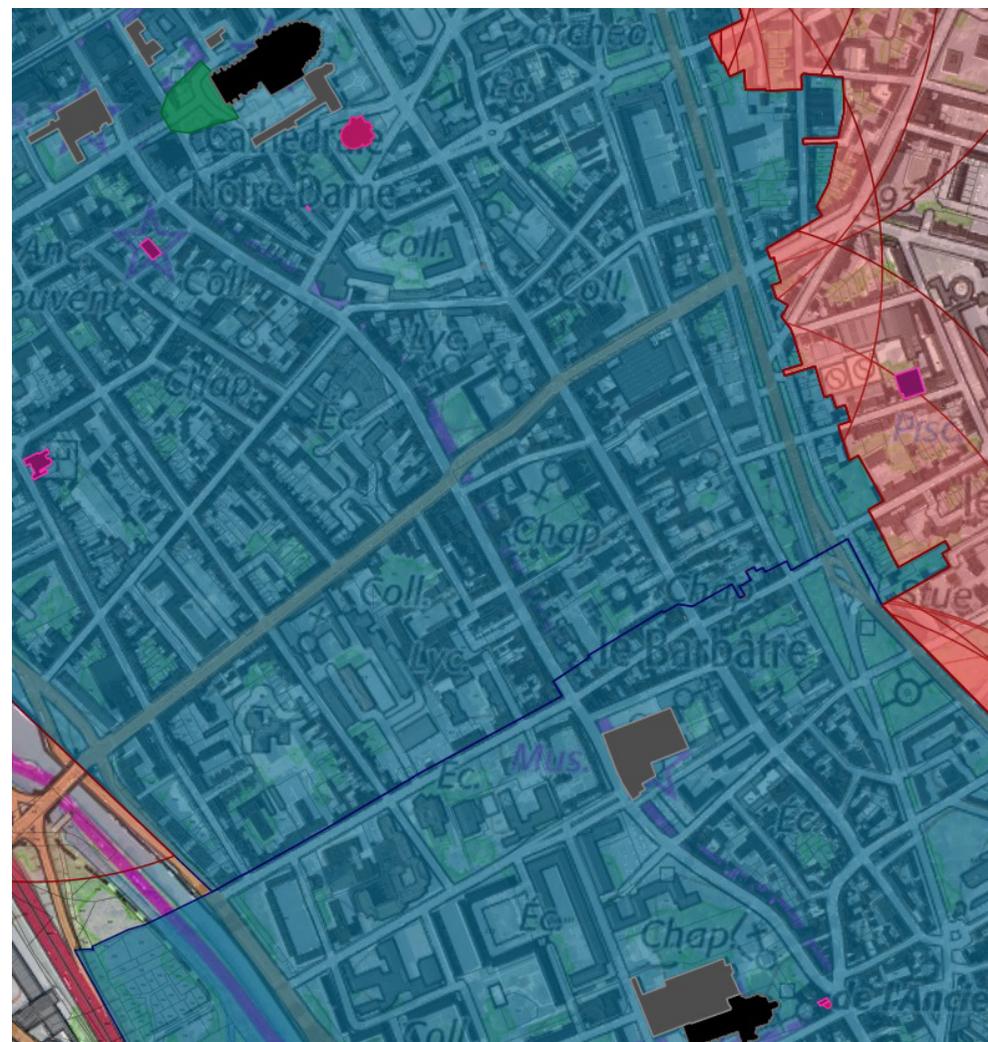
Ancienne abbatale Saint-Remi

- Basilique classée le 31/12/1840,
- Ancienne abbaye classée le 31/12/1889, le 15/04/1920 et le 01/12/1933.

Le classement au titre des Monuments historiques est une servitude d'utilité publique qui interdit toute modification, déplacement ou travaux de restauration ou de modifications sans autorisation délivrée par le préfet de Région, par l'intermédiaire des services de l'État chargés des Monuments historiques (la Direction régionale des Affaires culturelles, service de la Conservation régionale des Monuments historiques).

Cette protection est conforme aux exigences de l'UNESCO en matière de protection du Bien, car elle garantit une présence directe de l'État-partie dans sa protection.

Ne répond pas aux exigences de l'UNESCO	Répond partiellement aux exigences de l'UNESCO	Répond suffisamment aux exigences de l'UNESCO	Répond parfaitement aux exigences de l'UNESCO
---	--	---	---



Servitudes patrimoniales visant le Bien - Atlas des Patrimoines
En bleu : les SPV
En noir : les immeubles classés
En violet : les immeubles inscrits
En rose : les Périmètres de 500 m. de protection des Monuments historiques

b. Entretien, restauration et réhabilitation du Bien

Comme toutes les cathédrales propriétés de l'État, l'Architecte des Bâtiments de France est conservateur de la Cathédrale Notre-Dame de Reims, chargé de son entretien.

La Cathédrale Notre-Dame et le Palais du Tau étant des monuments classés appartenant à l'État, leur maîtrise d'œuvre est assurée par une Architecte en Chef des Monuments historiques (ACMH), corps d'architectes d'État spécialisés dans la restauration du bâti ancien et garants de sa préservation.

Les 3 édifices composant le Bien étant classés, les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH), qui s'exerce dès le début des études documentaires et techniques préparatoires, puis tout au long des travaux, jusqu'à leur achèvement.

Ces dernières années, plusieurs campagnes de travaux ont été menées sur les édifices et de futures campagnes sont déjà prévues

Cathédrale Notre-Dame

Depuis 10 ans, la cathédrale Notre-Dame a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux de réhabilitation et de restauration. La maîtrise d'ouvrage et l'expertise scientifique sont assurées par les services de la DRAC (Conservation Régionale des Monuments historique et Architecte des Bâtiments de France) et la maîtrise d'œuvre par l'Architecte en Chef des Monuments historiques désigné pour cet édifice :

- 2013 : Restauration du chevet travée 2N-3N,
- 2014 : Création de vitraux dans la Chapelle Jeanne d'Arc,
- 2015 : Restauration de la couverture de la sacristie,
- 2016 : Restauration de l'étage de la grande rose,

- 2016 : Création d'une évacuation d'urgence par les oculi de la tour Sud,
- 2017 : Restauration des voussures du portail central,
- 2017 : Restauration intérieure de la chapelle de la sacristie,
- 2018 : Restauration des couvertures du chœur,
- 2018 : Mise en sécurité des ébrasements du portail central,
- 2019 : Etalement de 3 statues-colonnes du portail central,
- 2021-25 : Restauration de l'orgue de tribune,
- 2022 : Relevage de l'orgue de chœur,
- 2022-23 : Restauration du chevet travée 3N-4N.

Au total, 16,4 millions d'euros ont été investis au cours des 10 dernières années pour l'entretien, la réhabilitation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Les actions de restauration du mobilier de la cathédrale sont quant à elles régulières. Il est d'ailleurs à noter que la Société des amis de la Cathédrale Notre-Dame rassemble également des fonds et organise des actions de mécénat pour ces restaurations. 36% du montant de la restauration des grandes orgues (soit 850 000 euros) a ainsi été financé par l'association.

Palais du Tau

Depuis sa réhabilitation lourde entre 1950 et 1972, le Palais du Tau n'a pas connu de campagnes de travaux majeures. Seule la salle basse a été restaurée en 1996, sous la direction de Jean-Michel Musso, architecte des monuments historiques. Des sondages archéologiques ont été effectués préalablement à cette restauration.

Une campagne de travaux pour l'accueil des personnes en situation de handicap s'est achevée en 2011. Deux ascenseurs et de nombreuses rampes d'accès ont été créés.

Un vaste chantier de réhabilitation de l'édifice et de renouvellement scénographique est engagé en 2022 :

- 2022 : restauration des façades de l'édifice (comprenant les enduits et les pierres abîmées, mais aussi les menuiseries, pour améliorer la sécurité, le confort thermique et acoustique).
- début 2023 : consolidation de certains locaux, hors du parcours de visite,

pour accueillir des bureaux, ainsi que des espaces de réserves et de stockage. Installation d'appareils de chauffage, rénovation du réseau électrique et création d'un salon de thé.

- 2023-2024 : refonte scénographique.

Le chantier va nécessiter la fermeture du Palais du Tau à partir de début 2023 et pour une période de 18 mois. La livraison est prévue pour 2024, pour un montant de 16 millions d'euros.

Basilique Saint-Remi

Depuis 10 ans, la basilique Saint-Remi a fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux conservatoires. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Reims :

- 2014 : Restauration de la façade et du chéneau sur deux travées du bas-côté sud,
- 2014-2015 : Etalement de la charpente du bas-côté sud,
- 2015 : Frettages de la charpente du transept et de la nef,
- 2016 : Bâchage du bas-côté sud de la nef,
- 2016 : Purges de la façade occidentale,
- 2016 : Reprise de la façade de la chapelle nord et du dallage intérieur suite à un affaissement,
- 2017 : Reprise de l'angle du chevet du bras de transept sud et nettoyage des chapelles du chevet.

En 2018, un diagnostic général réalisé par H2O architectes indique un état sanitaire préoccupant, pointant une intervention nécessaire pour :

- La restauration des couvertures,
- La restauration de la façade occidentale et de la tour occidentale sud,
- La restauration des élévations de la nef, des transepts et du chevet,
- La restauration des intérieurs,
- Les vitraux,
- Les installations techniques.

En 2022, la Ville a réalisé un nouveau chiffrage par corps d'état s'élevant à 65 millions d'euros. Les travaux prioritaires sont ceux liés à la charpente. Le lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est prévu pour fin 2022-début 2023,

avec un début des études en 2023 et un lancement des travaux en 2024, pour une durée de 3 ans minimum. La DRAC participera financièrement à cette campagne de travaux, à hauteur de 50% pour la maîtrise d'œuvre et 15% du montant total des travaux.

A noter que l'association Renaissance de Saint-Remi a ponctuellement aidé à financer certaines actions de restauration. Elle a notamment lancé une souscription pour la restauration des 6 vitraux de la chapelle axiale de la basilique (1982) et la construction d'un orgue à buffet (2000), à travers une autre association : « Renaissance des grandes orgues de Saint-Remi ».

Musée Saint-Remi

Le musée Saint-Remi n'a connu que des travaux d'entretien et de maintenance depuis son ouverture en 1981.

En 2018, la Ville de Reims a lancé une grande réflexion sur la réorganisation des musées communaux, débouchant sur la clarification des thématiques des musées, le Musée Saint-Remi devenant le musée de l'histoire et du patrimoine de la ville, ainsi que des beaux-arts rémois. Après deux ans et demi de travaux scénographiques, un nouveau parcours a été ouvert au public.

Ces travaux se poursuivent par phases et devraient être livrés en totalité en 2025.

Les moyens humains et matériels mis en jeu pour la restauration, la réhabilitation et l'entretien des édifices qui composent le Bien sont conséquents et réguliers. Le suivi scientifique de la part des services de la DRAC et de l'UDAP est constant.



c. Mesures de protections patrimoniales visant l'environnement du Bien

Zone tampon

Le Bien ne dispose pas de zone tampon à l'heure actuelle.

La mise en place d'une zone tampon est obligatoire pour le Centre du Patrimoine mondial. La rédaction du plan de gestion du Bien et du PVAP du SPR Centre seront l'occasion de mettre cette dernière en place au sein d'un projet cohérent.

Ne répond pas aux exigences de l'UNESCO	Répond partiellement aux exigences de l'UNESCO	Répond suffisamment aux exigences de l'UNESCO	Répond parfaitement aux exigences de l'UNESCO
---	--	---	---

Protection au titre des Sites

La place du parvis de la cathédrale (ou place du cardinal Luçon) est un site classé depuis le 16/03/1934.

Dans le périmètre d'un site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux soit par le ministre en charge des sites, soit par le préfet de département.

Sites Patrimoniaux remarquables

L'environnement du Bien est marqué par la présence de deux Sites Patrimoniaux Remarquables :

- Le SPR de Saint-Nicaise, approuvé le 14/11/2016, qui comprend l'ancienne abbatiale Saint-Remi,
- Le SPR du centre-ville, approuvé le 28/05/2020, qui comprend la cathédrale Notre-Dame et le Palais du Tau.

Les SPR ont pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Ils constituent des servitudes d'utilité publique. Au sein du SPR, les travaux réalisés sur les immeubles bâtis ou non bâtis sont soumis à autorisation préalable devant recueillir l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Les SPR sont accompagnés d'un document d'urbanisme réglementaire et de gestion :

- Le SPR du centre-ville devrait être doté dans les années à venir d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), actuellement en cours de réalisation,
- Le SPR de Saint-Nicaise dispose actuellement d'un règlement, toujours applicable. Il devrait également être doté d'un PVAP, prévu pour mi-2024.

Zones de présomption de prescription archéologique

Une carte de trois zones de sensibilités archéologiques a été définie par arrêté préfectoral du 01/08/2003.

Le Bien et son environnement proche sont concernés par deux zones :

- La zone rouge : zone la plus sensible, sur laquelle tout permis de construire ou de démolir est soumis à l'avis préalable des services de l'état, compétent en matière d'archéologie.
- la zone jaune : zone dans laquelle l'avis n'est requis que pour les projets d'emprise supérieures à 200 m².

Protection au titre des abords des Monuments historiques

La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500m. de celui-ci. Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable de la part de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Au sein des SPR, les abords et leurs effets sont suspendus, car l'ABF intervient déjà au titre de la servitude d'utilité publique. Néanmoins, au-delà du périmètre des SPR, les périmètres de 500m. et leurs effets subsistent.

Le pourtour des SPR de Reims est ainsi intégralement couvert par ces périmètres de protection.

Plan Local d'Urbanisme de Reims

La ville de Reims a approuvé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 28/09/2017. Le PLU comporte fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions. Il permet notamment de réglementer l'aspect et les hauteurs de construction. Le Bien et son environnement se trouvent en zone UA, qui concerne le centre historique de la commune.

La Cathédrale et le Palais du Tau se trouvent dans le secteur UAb, qui correspond aux « quartiers moins denses et aux rues de liaison menant à Saint-Remi. Il accompagne la densification et le développement de l'hypercentre ».

L'ancienne abbatale Saint-Remi se trouve quant à elle en secteur UAd, qui correspond au « quartier rénové de Saint-Remi ». Sur ce secteur, les règles du SPR de Saint-Nicaise, annexées au présent PLU, s'appliquent également.

Par ailleurs, l'article L.151-19 permet d'identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural.

Des centaines d'immeubles, séquences remarquables et cités-jardins sont ainsi référencés au titre du PLU de la ville de Reims, garantissant une certaine pérennisation de l'environnement urbain du Bien.

Enfin, des faisceaux de vue sur la Cathédrale Notre-Dame et la basilique Saint-Remi ont été repérés au sein du PLU et constituent une protection et une mise en valeur des points de découverte du Bien.

A l'issue de la l'élaboration du PVAP mi-2024, il est prévu une extension du PLU en PLUI autour de 2026.

Projets visant le paysage urbain du Bien

Le projet « Reims Grand Centre », piloté par l'agence Leclercq, architectes, a été prévu pour la période 2016-2026 et intègre la coordination de plusieurs projets de restauration, réhabilitation et rénovation :

- Projet de restauration et restructuration de l'ancien collège des Jésuites afin d'accueillir le campus de Sciences Po livré en 2010,
- Restauration de la façade occidentale et reconstitution des vitraux de l'église Saint-Maurice (place Museux) en septembre 2017. Restauration de la façade nord en septembre 2018,
- Chantier de restauration du Musée des Beaux-Arts lancé en 2018. Livraison prévue en 2025,
- Réhabilitation du Palais de Justice de Reims (escalier extérieur, menuiserie), en 2019. Fin des travaux prévue en 2024,
- Réaménagement du parc Saint-Remi réalisé de novembre 2020 à juin 2021.
- Aménagement du parvis de la basilique Saint-Remi : fouilles archéologiques (mars 2019), puis travaux de requalification (début en juin 2019, livraison : fin 2019- début 2020),
- Place Museux (devant le nouveau campus Sciences-Po) : fouilles archéologique (mai-septembre 2019), puis travaux de requalification (début en juillet 2019, livraison en mai 2020),
- Aménagement de la place du Jard livrée en 2022,
- Réaménagement de la rue Chanzy/Gambetta prévue en 2023-2024 pour requalifier la Voie des Sacres avec un aménagement des voies et des espaces publics. L'objectif est de créer une articulation entre une voirie apaisée, des Bus à haut niveau de service et des pistes cyclables.
- Requalification de la place Godinot : études en 2021-22, démarrage travaux pas encore prévu, livraison prévue avant 2026,
- Requalification du cours Anatole France, dont le Grand Credo et la rue Voltaire : démarrage des travaux non défini. Livraison envisagée avant 2026.

De grands projets privés se trouvent également dans l'environnement du Bien et en co-visibilité avec celui-ci :

- Réhabilitation de la Villa Castelnaud, demeure de Tassigny, par la maison de champagne de Castelnaud, en cours,
- Rénovation thermique avec isolation par l'extérieur des façades de la Résidence des jardins de Saint-Remi, en cours,
- Construction d'un immeuble de logement 4 rue Saint-Pierre-les-Dames, en cours,
- Réhabilitation de la Résidence Rive Droite, boulevard Paul Doumer, en logements, prévue à l'horizon 2023,
- Réhabilitation de l'Hôtel de la Veuve Clicquot-Ponsardin (ancienne CCI) en résidence prévue à l'horizon 2024.
- Projet de construction d'un immeuble de logement de 3 étages (Karleskind) sur l'emplacement du parking privé actuel au niveau du transept Nord de la cathédrale rue du Préau, avec un salon de thé et une galerie d'art en rez-de-chaussée.

26

Les protections et les plans d'urbanisme et de planification concernant l'environnement du Bien sont cohérentes, progressives et intègrent les différents niveaux des collectivités et de l'Etat. Ils garantissent un maintien durable de l'environnement proche et lointain du Bien.

L'absence d'un espace d'échange régulier et formalisé entre les différents acteurs du Bien limite néanmoins les possibilités de créer une politique concertée autour du Bien, ainsi que la prise en compte constante des enjeux qui y sont liés.

Ne répond pas aux exigences de l'UNESCO	Répond partiellement aux exigences de l'UNESCO	Répond suffisamment aux exigences de l'UNESCO	Répond parfaitement aux exigences de l'UNESCO
---	--	---	---

d. Environnement et développement durable

Plan Local d'Urbanisme du Grand Reims

Le PLU du Grand Reims développe des enjeux de protection de l'environnement et de développement durable. Si plusieurs grands outils et thématiques visent le territoire (trame verte et bleue, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ZNIEEF, Natura 2000, etc.), le centre urbain est assez peu concerné.

Le centre urbain de la ville dispose d'assez peu d'espaces verts. Cependant, la ville souhaite protéger et valoriser les squares, jardins et espaces végétalisés présents. Le PLU indique ainsi les alignements d'arbres à conserver et les Espaces Boisés classés :

- les alignements d'arbres de la rue Lieberger, du cours Anatole France et de la place des Martyrs de la Résistance autour de la cathédrale sont protégés, de même que certains arbres du parvis. Le square Henri Deneux, à l'arrière de la cathédrale et du Palais du Tau, est quant à lui Espace Boisé Classé.
- Le parvis de la basilique Saint-Remi accueille des alignements protégés, tandis que le parc Saint-Remi est Espace Boisé Classé.

Le PLU du Grand Reims fixe par ailleurs un objectif de végétalisation décliné en deux axes :

- chaque projet important de rénovation de voirie devra intégrer, chaque fois que possible, une dimension végétale forte, en privilégiant les plantations d'arbres et de pleine terre.
- le développement de la végétalisation des façades des particuliers. Ainsi, la ville mettra en place, avec les riverains volontaires, des espaces de plantation devant les maisons ou les immeubles, le riverain s'engage quant à lui à entretenir la végétation.

Initié dans le cadre de l'Agenda 21 de l'agglomération, le label de qualité environnementale Reims Métropole Durable pour l'aménagement et la construction est une réponse aux défis du développement durable : lutte contre

le réchauffement climatique, maîtrise de l'étalement urbain, économies d'énergie, gestion des eaux pluviales, développement des échanges sociaux, des espaces verts et de la biodiversité, complémentarité des modes de transports, etc.

Le label permet à l'agglomération d'exprimer son ambition en matière de construction durable et de suivre, avec les maîtres d'ouvrages, tout au long de la mise en œuvre des projets que les performances environnementales sont bien atteintes. La ville de Reims a choisi d'appliquer ce label pour ses propres opérations en maîtrise d'ouvrage interne et propose ce label aux autres opérateurs (bailleurs, Conseil Départemental...) intervenant sur son territoire.

La ville de Reims s'est pas ailleurs engagée dans la mise en place d'un plan de sobriété énergétique:

- réduction de l'éclairage des MH à 22h en semaine et minuit le week-end
- bus au BioGNV (gaz naturel véhicules)
- abaissement des températures 2 heures avant la fermeture à 17°C dans les espaces culturels (médiathèque) et les musées, réamorçage au niveau habituel 1 heure avant arrivée du personnel pour maintien préservation des œuvres.
- Suppression de la fourniture eau chaude des sanitaires publics et personnels dans tous les établissements publics

Chauffage

Dans le cadre de son projet de réhabilitation, le CMN a décidé de doter le Palais du Tau d'un système de chauffage à pompes à chaleur et chaudières biomasse. Ces installations, ainsi que la réhabilitation de l'édifice, devraient permettre de réduire significativement la consommation d'énergie.

Modes de déplacement doux

La découverte du Bien se fait principalement de façon piétonne ou en citybus. Les voies reliant l'ensemble cathédrale-Palais du Tau à l'ancienne abbatiale

Saint-Remi sont assez peu accueillantes pour les cyclistes (pas de piste cyclable). Le Projet Voie des sacres vise une articulation entre une voie routière fortement diminuée voire supprimée sur certaines portions urbaines, des Bus à haut niveau de service et la mise en place de pistes cyclables.

Gestion des déchets

La ville de Reims a mis en place un système de tri fonctionnel verre/ bac jaune/ déchets dans chacun de ses établissements.

Au sein du Palais du Tau, le CMN met également en place un tri classique.

Au sein du paysage urbain du Bien, la Ville et la Communauté urbaine de Reims engagent un certain nombre d'actions autour des enjeux écologiques et environnementaux. Au sein du Bien même, des travaux de modernisation des infrastructures énergétiques sont menées dans les édifices recevant du public. Des réflexions devront être menées en ce sens dans les années à venir, notamment à travers les politiques publiques déjà en place (renouvellement de l'éclairage, emploi d'énergies renouvelables, etc.).



e. Gestion des risques

Prévention des risques d'incendie

La cathédrale Notre-Dame, le Palais du Tau, la basilique Saint-Remi et le musée Saint-Remi ont tous reçu un avis favorable de la part de la commission de sécurité du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Prévention des risques d'inondation/submersion

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisé dans le but de :

- Présenter la politique de prévention et de gestion des risques majeurs mise en place par la ville de Reims,
- Présenter les différents types de risques auxquels la commune est confrontée : risques naturels, technologiques, climatiques et autres,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter.

28 Sur Reims, trois types d'inondation peuvent être observés :

- Par débordement direct : la commune est traversée du nord-ouest au sud-est par le canal Aisne-Marne et par la Vesle.
- Par débordement indirect : le risque de débordement indirect ou direct peut être observé sur la rive gauche de la Vesle, au niveau de la caserne Marchandeaue.
- Par stagnation d'eaux pluviales : il existe une zone à Reims, au niveau de la tRemie inférieure le long du canal sous le pont de Venise.

Les édifices compris dans le Bien ne sont pas concernés par ces zones.

Prévention des risques d'effondrement des cavités souterraines

La ville de Reims possède près de 250 km de galeries et de cavités dans son sous-sol, creusées dans la craie. Elles présentent parfois jusqu'à trois niveaux de caves. Certaines d'entre elles sont encore existantes ou ont été inefficacement remblayées. Le risque d'effondrement est accentué par la fluctuation régulière naturelle des nappes phréatiques. À ce titre, la commune est soumise à l'article R. 111-3 du Code de l'urbanisme (arrêté préfectoral du 16/05/1991) qui vaut Plan

de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Il établit un périmètre de risque « effondrement de cavités souterraines » à l'intérieur duquel la constructibilité est subordonnée à un certain nombre de prescriptions et au respect de règles générales de construction.

Prévention des risques terroristes

Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs, État, collectivités territoriales, entreprises et citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il poursuit deux objectifs :

- développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;
- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Le plan VIGIPIRATE repose sur trois piliers :

- le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile ;
- la création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public (niveau de vigilance, niveau sécurité renforcée risque d'attentat, et niveau urgence attentat) ;
- la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.

Les parties accueillant du public au sein des différents édifices du Bien sont concernées par le plan VIGIPIRATE.

Assez peu de risques menacent de façon permanente le Bien et ils sont aujourd'hui bien pris en compte par les responsables



Diagnostic général de la protection, conservation et réhabilitation du Bien

La protection réglementaire du Bien, ainsi que les moyens financiers et humains mis en place pour sa restauration sont d'un très haut niveau et sont parfaitement conformes aux exigences de l'UNESCO en la matière.

La gestion de l'environnement du Bien, qu'il soit proche ou plus lointain, est cohérente, progressive et qualitative. Elle est développée à travers des servitudes d'utilité publique (SPR, abords, PPRI, etc.) et des documents d'urbanisme et de planification (PLUi, SCOT), qui assurent une présence de la Ville, de la Communauté urbaine et de l'Etat à chaque échelle géographique.

Les projets menés au sein de l'environnement du Bien tendent vers une amélioration de ce dernier. Plusieurs projets urbains et constructifs, ainsi que des documents réglementaires et de planification sont aujourd'hui à l'œuvre. L'articulation entre ces projets, à différentes échelles, constitue aujourd'hui un enjeu particulièrement stratégique qui devra passer par une bonne gouvernance et une excellente coordination. Le futur PVAP du SPR Centre ou le projet Voie des Sacres constituent ainsi des projets-clefs pour la valorisation, la préservation et le développement du Bien.

Enfin, les engagements des différents acteurs en matière d'environnement et de gestion des risques sont suffisants et devraient être encore améliorés dans les années à venir.

Enjeux liés à la protection, à la conservation et à la réhabilitation du Bien

- **Enjeu prioritaire n°1** : Mettre en place une zone tampon autour du Bien.
- **Enjeu prioritaire n°2** : Poursuivre la bonne réhabilitation du Bien dans les années à venir.
- **Enjeu prioritaire n°3** : Intégrer et articuler la gestion du Bien avec les différents projets de planification de la ville et de la Communauté urbaine, qu'il s'agisse de projets urbains/constructifs ou réglementaire/de planification (PVAP, PLUi, etc.).
- **Enjeu prioritaire n°4** : Renforcer le lien matériel entre les attributs du Bien à travers l'opération urbaine de requalification de la Voie des Sacres.

- **Enjeu secondaire n°1** : Renforcer la gestion de l'environnement du Bien à travers les instances de gouvernance.

4. Valorisation et tourisme

a. Transmission de la VUE et ses enjeux

Visite des édifices qui composent le Bien

L'ensemble des édifices qui composent le Bien sont ouverts à la visite :

- La Cathédrale Notre-Dame est ouverte à la visite et accueille environ 1,5 millions de visiteurs chaque année. La visite est gratuite. L'ensemble de la nef est ouverte au public.

Des visites guidées des tours sont réalisées par le CMN, avec un achat de tickets dans le Palais du Tau. Pour des raisons de sécurité, les visites libres sont interdites et une jauge limitée à 18 personnes. Le prix d'entrée va de gratuit à 8 euros.

- Le Palais du Tau accueille quant à lui 90 000 visiteurs annuels en moyenne. Le prix d'entrée va de gratuit à 8 euros. Une visite virtuelle avec prises de vue 360° est également disponible. Il s'agit d'une prestation réalisée pour une visite commentée à distance.

- La basilique Saint-Remi accueille 80 000 visiteurs annuels en moyenne. La visite libre est gratuite.

- Le musée Saint-Remi accueille 30 000 visiteurs annuels en moyenne. Le prix d'entrée va de gratuit à 5 euros.

Mise en visite des édifices qui composent le Bien et transmission de la VUE

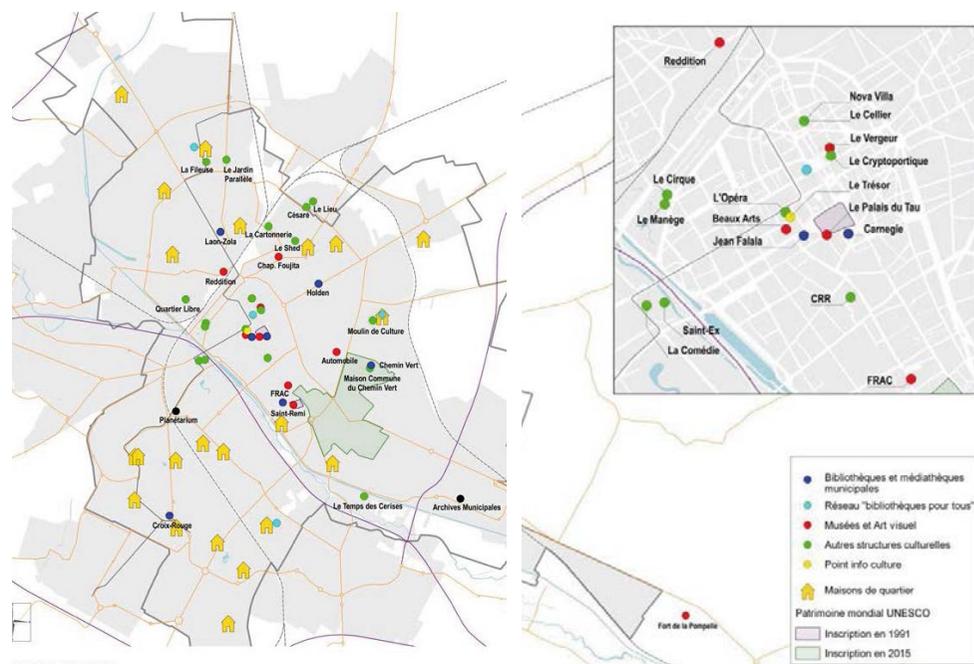
Plusieurs institutions, services et opérateurs privés proposent des visites au sein du Bien et de son environnement. Ils constituent les vecteurs principaux de la transmission de la VUE auprès des publics.

Schéma d'orientations pour la culture

En 2019, la ville de Reims a produit un schéma d'orientations pour la culture sur la période 2019-2024, sous le nom « Vivre la Culture à Reims ». Ce schéma développe la politique culturelle de la ville à travers les différents services (Maisons de quartier, structures culturelles, service Ville d'art et d'histoire, Réseau des

musées de Reims, bibliothèques et médiathèques, réseau « bibliothèques pour tous », etc.), déclinée en plusieurs objectifs :

- (i) une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
- (ii) favoriser une plus grande participation des habitants à la vie artistique et culturelle et encourager une équité territoriale,
- (iii) soutenir la création et la présence artistique sur tous les territoires,
- (iv) associer patrimoine et création, renforcer l'attractivité de Reims : promouvoir le tourisme culturel et inciter les touristes à séjourner à Reims au-delà de la seule visite de la Cathédrale et des Maisons de champagne. Parcours thématiques proposés au-delà des visites guidées des bâtiments patrimoniaux.
- (v) animer la coopération pour répondre aux défis d'aujourd'hui.



Cartographie du Schéma d'orientation « Vivre la culture à Reims », avril 2019.

Service Ville d'art et d'histoire

Depuis 1987, la ville de Reims est labellisée Ville d'Art et d'Histoire. Il s'agit d'un label décerné par le Ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. La convention entre la ville de Reims et le Ministère a été renouvelée une première fois en 2006 et une seconde fois en 2021. La nouvelle convention s'inscrit dans l'objectif « Associer patrimoine et création » du schéma d'orientation « Vivre la culture à Reims, 2019-2024 ». Au sein de cet objectif, les actions patrimoniales constituent un enjeu pour :

- développer des passerelles entre patrimoine, création et habitants ;
- faire émerger des clés de lecture contemporaine du territoire et se projeter dans l'avenir ;
- faire du patrimoine une notion ouverte, élargie à un « patrimoine au pluriel »
- proposer une vision nouvelle, intégrative et équilibrée du développement urbain ;
- mettre en place une politique ambitieuse de valorisation du patrimoine à travers le renouvellement du label Ville d'art et d'histoire.

Le service Ville d'Art et d'Histoire est actuellement composé de 6,5 agents : une chef de projet-animatrice, une assistante, une chargée de médiation, une médiatrice chargée des visites et ateliers pédagogiques, deux personnes intervenant pour le PVAP du SPR centre et une assistante administrative à mi-temps. Plusieurs guides-conférenciers réguliers composent l'équipe réalisant les visites guidées. Le service VAH propose des visites guidées et programmes à destination des publics adultes, enfants et scolaires. Les contenus sont travaillés au sein du service ou par les guides-conférenciers (qui sont rémunérés pour leur synopsis). Le service VAH ne dispose pas encore de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), mais la ville de Reims s'est engagée à définir un lieu d'accueil dans les 5 années suivant le renouvellement de la convention en 2021, soit à l'horizon 2026.

Le service VAH intervient dans chaque édifice composant le Bien :

- La visite de la cathédrale est la visite la plus demandée par les publics

scolaires, car elle constitue une excellente porte d'entrée pour le patrimoine rémois.

- Le dispositif « C'est mon patrimoine » est mis en place avec le CMN : Le service VAH propose une visite guidée de la ville, puis les publics réalisent des ateliers dans le Palais du Tau,
- La visite de la basilique est proposée par le service dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC). Moins demandée, cette visite est souvent rattachée à une visite du musée Saint-Remi.
- Une visite thématique autour des sacres est prévue dans la ville, allant de la porte de Mars à la basilique Saint-Remi.
- Les ateliers pédagogiques réalisés par le service du patrimoine, qui accueillent 3894 enfants sur 185 séances- avec une prédominance de la visite de la cathédrale (39%).

Au sein des différentes visites, les fondamentaux patrimoniaux qui composent la VUE sont bien rappelés et transmis, mais pas en tant que VUE d'un Bien UNESCO. Le Bien n'est pas évoqué pour lui-même et sa VUE. En revanche, l'inscription UNESCO bien rappelée dans les discours et au sein de la communication du service.

Office du Tourisme

L'Office du Tourisme du Grand Reims est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui a été créé en 2011. Il couvre à ce titre toute l'échelle métropolitaine. Sa marque « Reims, cité des sacres et du Champagne », développée en 2018, met en avant les deux Bien inscrit à l'UNESCO, en se positionnant sur un tourisme plutôt premium. Cette marque a été déployée sur tous les supports de communication et de promotion de l'Office de tourisme : éditions, vitrophanies, goodies, produits boutique, matériel d'exposition, décoration des bureaux d'accueil, supports numériques. L'UNESCO est ainsi la première thématique mise en avant par l'OT, avec une cartographie des différents endroits à visiter faisant partie des Biens. Néanmoins, cette présentation est avant-tout géographique, non thématique. La cathédrale et le Palais du Tau sont ainsi présentés ensemble, puis le musée et la basilique Saint-Remi. Les édifices ne sont donc pas présentés

comme composant un bien.

L'Office du Tourisme propose de nombreuses visites au sein des édifices et dans l'espace public. Il met en vente le « Reims City Pass » aux publics individuels. Les trois édifices figurent parmi les lieux les plus demandés (chiffres 2019) : 2630 entrées pour le Palais du Tau (1^{er} rang), 1810 entrées pour le Reims City tour (2^e) et 654 entrées pour le Musée Historique Saint-Remi (4^e).

La fréquentation de l'accueil du site de l'Office sur le parvis de la Cathédrale s'élève quant à elle à 270 400 visiteurs.

A l'instar des visites du service VAH, les fondamentaux patrimoniaux qui composent la VUE sont plutôt bien rappelés et transmis, mais pas en tant que VUE d'un Bien UNESCO.

Conventionnement entre service Ville d'Art et d'Histoire et Office du Tourisme

Une convention a été signée pour la période 2021-2024 entre l'Office du Tourisme et le service Ville d'Art et d'Histoire. Elle permet de clarifier le champ d'intervention de chacun, tout en instituant une collaboration poussée :

- La collaboration autour des visites guidées et de la signalétique patrimoniale,
- La vente des visites et la distribution des documents proposés par le service VAH au sein de l'OT,
- La formation des guides. L'ensemble des guides travaillant pour le service VAH travaillent également pour l'OT. En revanche, l'OT emploie des guides supplémentaires ne collaborant pas forcément avec le service VAH.
- La collaboration et l'accompagnement de l'OT par le service VAH pour les contenus. L'OT ne produit pas directement de contenus, qui sont délégués aux guides conférenciers. Le service VAH travaille ses propres contenus reproductibles par les guides et paie les guides pour la création des synopsis.

La répartition usuelle en termes de publics est la suivante :

- L'OT s'occupe des visiteurs en groupes. Ponctuellement, le service VAH peut s'occuper de petits groupes, experts ou VIP.
- Le service VAH gère les publics scolaires sur la ville de Reims, l'OT s'occupant des territoires hors Reims.
- L'OT et le service du patrimoine programment des visites pour individuels

(avec une tarification identique mais une différenciation sur le développement de thématiques par VAH et une commercialisation possible par l'OT). Les « Rendez-vous Reims » (VAH) ont permis d'accueillir 670 visiteurs en 2022.

Au second semestre 2019, le service VAH et l'OT ont développé une nouvelle signalétique patrimoniale dans la ville. Composée de tables (les supports horizontaux) et de totems (les supports verticaux), cette signalétique se décline aujourd'hui autour de 4 itinéraires : La Cité des Sacres, La Cité du Champagne, Architectures contemporaines et Sur les pas de l'Art Déco.

Enfin, une Webapp mise en place par la Ville de Reims permet d'apporter plus de contenus et de faire le lien vers le site IDVizit (géolocalisation des sites à découvrir). Des supports papier (dépliants) sont élaborés conjointement par l'OT et le service du patrimoine pour répondre aux demandes des visiteurs.

Centre des Monuments Nationaux et Palais du Tau

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) est gestionnaire du Palais du Tau et propose une offre de visite pour les différents publics. Outre les visites guidées « traditionnelles », le CMN propose des offres adaptées :

- au public scolaire : de la petite section au lycée, avec des visites adaptées en fonction du projet souhaité par les professeurs,
- au public extra-scolaire, des centres de loisirs par exemple,
- au public éloigné d'une forme de culture, passant notamment par la sensibilisation aux monuments en tant que tels,
- aux publics en situation de handicap,
- aux familles pour les vacances scolaires, avec notamment des ateliers de sensibilisation au patrimoine pour enfants et parents.

Le Palais du Tau propose également des actions de médiation hors-les-murs, sous la forme d'action pédagogiques directement dans les classes ou bien des visites virtuelles à distance commentées. Enfin, des offres d'éducation artistique et culturelle avec des artistes sont proposées.

En janvier 2021, le CMN a développé son nouveau Projet d'aménagement d'un Musée du Sacre au Palais du Tau. Les travaux lancés en 2022 et prévus pour être livrés en 2024 devraient permettre de recentrer le musée sur la thématique des sacres

des rois de France. La proposition est de traiter cette thématique de manière à intéresser un public international et culturellement divers en fonctionnant « comme une ouverture, un appel à approfondir les connaissances ». L'œuvre de la cathédrale, qui attire les publics plus avertis, est pleinement intégrée à ce nouveau parcours.

Au sein des différentes visites et de la communication, l'inscription UNESCO est bien rappelée. Les fondamentaux patrimoniaux de l'inscription constituent la base des contenus de la médiation et le lien entre les trois édifices est souligné, en revanche, pas en tant que VUE.

Musées de Reims - musée Saint-Remi

Le musée Saint-Remi fait partie du réseau des musées de Reims avec cinq autres établissements : le musée des Beaux-Arts, le musée Le Vergeur, le musée du Fort de la Pompelle, le musée de la Reddition du 7 mai 1945 et la chapelle Foujita. Les services supports, l'entretien et les réserves sont mutualisés entre les établissements. Le pôle musées emploie ainsi environ 90 agents.

Les musées des Beaux-Arts, Saint-Remi et Le Vergeur sont labellisés Musées de France.

En 2016, une clarification des thématiques des musées a mené à une réorganisation des collections. Le musée des Beaux-Arts est désormais centré sur les collections beaux-arts hors Reims, tandis que le musée Saint-Remi accueille les collections beaux-arts rémoises et est érigé en musée historique de la ville.

Depuis 2019, le musée Saint-Remi dispose d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC) qui vient renforcer le musée comme le lieu de compréhension de l'histoire de la ville et de son territoire, tout en participant à la mise en valeur du patrimoine architectural rémois.

Les visites commentées sont réalisées par les agents des musées, ponctuellement par des guides-conférenciers de l'Office du Tourisme. Des collaborations sont également mises en place avec le service VAH pour des parcours croisés.

L'inscription UNESCO est rappelée au niveau de la communication et des publications du musée, beaucoup moins lors des visites. Si la thématique des sacres est rappelée, elle est laissée au Palais du Tau par soucis de cohérence.

Les fondamentaux de la VUE et le lien entre les 3 édifices composant le Bien sont ainsi peu abordés, encore moins faisant partie d'une inscription UNESCO.

L'articulation avec l'église Saint-Remi est assez faible. Les deux lieux disposant d'accès séparés et opposés géographiquement, il existe peu de liens et de cohésion entre les deux édifices.

Société des Amis de la Cathédrale Notre-Dame

L'association participe à l'animation culturelle de la cathédrale en réalisant des panneaux de médiation et des expositions au sein de la cathédrale. Elle organise des actions autour de la cathédrale comme la « Nuit des cathédrales », une ouverture nocturne de l'édifice accompagnée d'un programme culturel et spirituel varié avec concerts, expositions, conférences, spectacles, visites guidées, méditations, etc. Lors du marché de Noël, l'association dispose d'un stand pour faire connaître ses actions et vendre sa revue et des produits dérivés.

Elle organise également, pour ses membres, des conférences, des visites de chantier lors de travaux ou encore la découverte des métiers d'art.

Association Renaissance Saint-Remi

L'association a conçu, en accord avec la paroisse, des panneaux d'interprétation dans la basilique Saint-Remi. Ces panneaux reviennent sur la conversion de Clovis, des premiers chrétiens et l'histoire de la basilique. Les explications sont écrites en français et en anglais, avec une version numérique en espagnol et en allemand.

Ponctuellement, l'association organise des visites guidées gratuites, sur demande, avec la paroisse.

En 1975, l'association crée un spectacle son et lumière dans la basilique du dernier samedi de juin au premier samedi d'octobre. Le spectacle a été repris en 2007 par la ville de Reims, mais reste assuré par les bénévoles de l'association. Le spectacle revient pendant 45 minutes sur l'histoire de l'édifice, agrémenté par une mise en musique et des projections lumineuses sur les voûtes, travées et chœur. Le spectacle rassemble 2000 à 3000 spectateurs chaque année.

De grands concerts sont régulièrement organisés par l'association, en lien

également avec l'association pour les Grandes orgues de Saint-Remi, au sein de la basilique. Ils réunissent en moyenne 700 spectateurs.

Enfin, l'association a participé à la réalisation de panneaux ou kakémonos dans le musée Saint-Remi il y a plus de 10 ans. Cette collaboration n'a aujourd'hui plus cours.

Autres associations

Reims accueille un tissu associatif fort, composé d'une myriade d'associations dédiées au patrimoine et à l'histoire de la ville. Outre celles évoquées précédemment, les associations « Reims, histoire et archéologie », « Reims avant » ou encore « Vitrines de Reims » (association de commerçants évoquant les qualités architecturales du centre-ville) abordent elles aussi les questions de patrimoine et d'histoire de la ville de façon transversale.

Agences de voyage et tour-opérateurs

Le Grand Reims accueille sur son territoire de nombreuses agences de voyage et tour-opérateurs proposant l'essentiel des visites à réaliser sur la ville et dans la région. La visite de Reims est généralement couplée avec une visite de caves de champagne. La cathédrale de Reims est le principal lieu visité. Le Palais du Tau fait parfois partie des visites, mais il est très rare que le musée et la basilique Saint-Remi soient intégrés. De nombreux tours comprennent la visite des caves rémoises (Taittinger, Veuve Clicquot, Vranken-Pommery) situées au sud-est de la ville, mais les parcours depuis le centre de Reims ne passent pas devant l'ancienne abbatale Saint-Remi, mais plus loin derrière (rue du Barbatre ou boulevards Pasteur-Vasnier).

Connaissance, reconnaissance et appropriation actuelles du Bien et de la VUE par les populations locales

Les retours des habitants et des acteurs du Bien font état d'une connaissance du Bien UNESCO et de sa VUE moyenne.

Globalement, la plupart des gens savent que la Cathédrale Notre-Dame est inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial, moins le Palais du Tau et l'ancienne

abbaye Saint-Remi. Surtout, peu de gens ont connaissance que les trois édifices constituent un ensemble. Il existe ainsi assez peu de communication sur le Bien inscrit à l'UNESCO en tant qu'ensemble. Les indications de l'inscription UNESCO prennent plutôt la forme de rappels au sein de la communication des quatre établissements qui composent le Bien et des actions de mise en tourisme et valorisation des différents acteurs. L'inscription UNESCO est néanmoins mentionnée régulièrement au sein des actions de médiation réalisées au sein des établissements, quelque soit l'institution ou l'organisme responsable de cette dernière. Dans la totalité des cas, il s'agit d'un simple rappel, non d'une explication du sujet.

La VUE est quant à elle partiellement transmise. Le fait que la cathédrale constitue un chef-d'œuvre de l'art gothique ayant connu une diffusion importante et qu'elle ait été le lieu des sacres des rois de France est très connu. Le rôle et la fonction du palais du Tau et de l'ancienne abbaye Saint-Remi sont en revanche bien moins connus de prime abord. Grâce à sa proximité avec la cathédrale, le fait qu'il en conserve le trésor et que ses contenus soulignent ce lien, le Palais du Tau reste un peu plus identifié. Les travaux en cours au sein de l'édifice devraient d'ailleurs renforcer cette identification, avec un nouveau programme comme « Musée des sacres » et une nouvelle scénographie. Plus éloigné, l'ensemble du musée et de la basilique Saint-Remi est beaucoup moins identifié et le lien est surtout connu par les personnes ayant visité le musée ou la basilique.

Le contenu de la VUE est plutôt bien transmis au sein des médiations. Il n'est en revanche pas souligné que ce contenu compose une VUE ayant justifié l'inscription UNESCO du Bien. C'est-à-dire que le contenu de la VUE est transmis au sein des actions de médiation mais pas en tant que VUE/UNESCO.

En revanche, peu de confusions ont été relevées avec le Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, très identifié par les habitants et les touristes.

Le contenu de la DVUE du Bien est plutôt bien transmis par les différents acteurs - qu'ils soient institutionnels, privés ou associatif - mais pas en tant que DVUE d'un Bien UNESCO. Si l'inscription UNESCO bien rappelée dans les discours et les actions de communication, l'ensemble n'est pas évoqué en tant que Bien UNESCO inscrit sur la base d'une DVUE.

Les services et institutions collaborent en bonne intelligence et proposent des actions croisées. En revanche l'articulation des contenus et la collaborations avec d'autres acteurs (privés et associatifs) est inexistante et constitue un axe d'amélioration important.

Enfin, l'offre proposée est complète et s'adresse à l'ensemble des publics selon leur type et leur provenance. Un axe d'amélioration existe néanmoins avec le public des tours opérateurs, aujourd'hui assez éloigné des thématiques et édifices du Bien UNESCO.

b. Le Bien au sein des politiques touristiques

Chiffres du tourisme

Reims attire autour de 3,5 millions de visiteurs par an, pour 1,1 millions de nuitées. La part de touristes étrangers est relativement importante (environ un tiers). Néanmoins, la relance de l'activité touristique post-pandémie est passée par une attractivité de proximité, auprès des habitants de la Région et autour.

L'attractivité auprès des visiteurs étrangers doit beaucoup à l'oenotourisme du champagne et, dans une part plus réduite, au tourisme mémoriel. La proximité en TGV avec Paris permet un accès aisé aux visiteurs parisiens et étrangers. En revanche, ces visiteurs restent rarement la nuit à Reims, faisant l'aller-retour depuis Paris dans la journée ou partant en direction des coteaux de champagne.

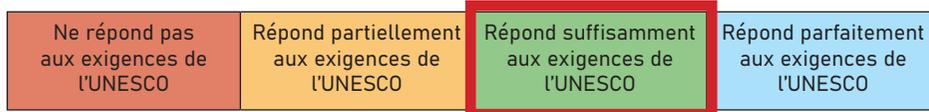
Grand Reims Ambition attractivité

Dans le cadre de son Projet de Territoire, le Grand Reims a décidé de se doter d'une nouvelle stratégie d'attractivité et d'une organisation unifiée et rassemblée pour faire de l'agglomération rémoise, à l'instar d'autres grandes métropoles, un territoire compétitif en France et en Europe. Cette stratégie développe « une approche globale de l'attractivité en accompagnant tout à la fois le rayonnement économique, culturel, universitaire, touristique et résidentiel du territoire ». Une collaboration poussée est mise en place entre les services de la ville de Reims et du Grand Reims, accompagnés du cabinet SENNSE et de la Chaire d'Attractivité et Nouveau Marketing territorial. Les organismes du Grand Reims et extérieurs sont pleinement associés à la démarche, comme l'Office de Tourisme du Grand Reims, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Marne, Invest In Reims, Reims 2028 ou encore l'agence d'urbanisme de la région de Reims.

Ville « 100% éducation artistique et culturelle »

La ville de Reims a été labellisée par l'État ville « 100% éducation artistique et culturelle », le 6 octobre 2022. Ce label est la reconnaissance par l'État de la politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse menée par la commune.

Diagnostic du système de gestion du bien Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et Palais du Tau à Reims



58 « Itinéraires rémois d'éducation artistique et culturelle », qui réunissent près de 6 000 élèves, ont ainsi été mis en place. D'autres actions ont été déployées, comme la réalisation de fresques dans les écoles, des résidences d'artistes, des créations de carnets de voyage culturel ou encore la mise en place d'une collection d'expositions itinérantes dédiées au jeune public sur le patrimoine rémois.

Ces actions sont proposées par le service Ville d'art et d'histoire, le Réseau des musées de Reims et les autres musées de la ville comme le Palais du Tau.

Candidature Capitale européenne de la Culture en 2028

Le « Label Ville Européenne » est une action transpartisane qui a vocation à évaluer l'engagement européen des communes françaises. Les actions pour la promotion de l'Europe sur le territoire rémois se sont multipliées ces dernières années et la ville de Reims est aujourd'hui candidate pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2028. Le Maire de Reims a signé la Charte du « Label Ville Européenne » et s'engage à faire vivre encore davantage la conscience européenne sur son territoire. Afin de porter la candidature de Reims au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028, la Ville s'associe avec la communauté urbaine du Grand Reims, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), le Centre Hospitalier Universitaire de Reims (CHU), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims (CCI), la Régie des Équipements et Musiques Actuelles (REMCA) et le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) au sein de l'Association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture ». Le déploiement de cette candidature repose sur une organisation en « maisons » recouvrant des thématiques larges, qui permettent de rassembler les acteurs au sein d'ambitions et d'actions communes.

Label Terre de Jeux 2024

Porté par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, ce label met en lumière la mise en place ou le déploiement des programmes liés au sport. « Terre de Jeux 2024 » sera articulé autour de trois grands objectifs

communs à toutes les villes labellisées : faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population, mettre davantage de sport dans le quotidien mais aussi animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur tout le territoire. Les collectivités bénéficieront d'une identité visuelle exclusive et d'outils de communication qui feront rayonner leur territoire respectif.

Reims mettra à disposition des installations sportives pour l'association olympique britannique avec : le complexe René-Tys, le stade Auguste-Delaune, le parc de Champagne, le complexe aqualudique et l'Arena.

Regalia

Le scénario créatif d'envergure « Regalia », imaginé par la ville de Reims en 2019 (pour le premier volet concernant la Cathédrale) s'inscrit dans le cadre d'un programme culturel complet qui vise à une mise en valeur originale du patrimoine suite à un appel d'offre.

La ville de Reims a confié à Moment Factory la conception d'une expérience multimédia sensorielle. Présentée de mai à septembre et en décembre, elle met en valeur la cathédrale Notre-Dame et la basilique Saint-Remi avec des projections lumière sur leurs façades. Le spectacle propose une scénarisation mélangeant vidéo et jeux d'éclairage avec l'architecture. Regalia retrace la journée d'un sacre du roi, des lueurs du jour aux festivités d'après couronnement en différents actes : (i) la veillée, (ii) la cérémonie, (iii) la célébration. Les deux sites sont reliés scénaristiquement par une colombe apportant la Sainte Ampoule de la Cathédrale à la Basilique.

Le spectacle Regalia constitue un médium de transmission de la VUE particulièrement intéressant en ce qu'elle touche tous les publics par un concept original et accessible, permettant de transmettre ce qui fait lien entre les édifices.

Présence du Bien au sein des politiques touristiques

La cathédrale de Reims constitue aujourd'hui le monument phare et représentatif de la ville, qui est mis en avant au cœur de toute la communication. Il est souvent

accompagné des coteaux et maisons de champagne, créant une politique touristique orientée premium et assez internationale.

A l'inverse du Bien Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, il ne semble pas que l'inscription UNESCO des trois édifices constitue aujourd'hui un motif de visite à Reims à lui seul. Si la cathédrale Notre-Dame constitue un élément phare pour la visite de Reims, le palais du Tau, le musée et la basilique Saint-Remi constituent rarement des motifs de visite.

Reims et sa métropole offrent une politique touristique ambitieuse, développée autour d'une offre diversifiée (culture, sport, environnement, œnotourisme, etc.) et intégrant de nombreux acteurs et services. Si la cathédrale Notre-Dame constitue l'un des fers de lance de cette politique, le Bien en tant que tel ne prend pas encore tout à fait sa place, notamment par rapport au Bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », beaucoup plus présent. Intégrer pleinement le Bien de 1991 aux politiques touristiques, en articulation avec les autres offres, constitue un axe de développement important.



Diagnostic général de la valorisation et la mise en tourisme du Bien

La valorisation et la médiation du Bien est plutôt bonne. Le contenu de la DVUE est bien transmis, tandis que l'inscription au Patrimoine mondial est mise en avant dans les divers supports de communication et de médiation. En revanche, le fait que les trois édifices constituent un Bien cohérent et sa DVUE ressortent peu en tant que tels.

La collaboration et la répartition des compétences entre les différents acteurs est plutôt bonne, mais devra être renforcée, notamment pour les tours opérateurs et le tissu associatif.

Enfin, si la cathédrale constitue un monument-phare, le Bien en tant que tel n'est pas encore pleinement intégré aux politiques touristiques.

Enjeux liés à la valorisation et à la mise en tourisme du Bien

- **Enjeu prioritaire n°1** : Créer une dynamique « patrimoine mondial » dans la valorisation, la transmission et la mise en tourisme du Bien.
- **Enjeu prioritaire n°2** : Expliquer que les différents attributs forment un Bien unique, en transmettant en quoi ses attributs sont le support d'une DVUE reconnue internationalement.

- **Enjeu secondaire n°1** : Coordonner la médiation autour du Bien entre les différents acteurs.
- **Enjeu secondaire n°2** : Créer des passerelles entre les différentes politiques patrimoniales et touristiques, notamment avec le Bien Coteaux, Maisons & Caves de Champagne.

5. Coopération internationale

Si des actions de coopération internationale existent au niveau de la région Grand Est, du département de la Marne, du Grand Reims, de la ville de Reims ou encore des services de l'État, aucune ne concerne le Bien en tant que tel.



Enjeux liés à la coopération internationale autour du Bien

- **Enjeu prioritaire** : Développer des actions de coopération internationales autour du Bien.

